

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2012

L'an deux mille douze, et le vingt six juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loire et Semène régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire à 1 place de l'Abbaye à La Séauve sur Semène, sous la présidence de Monsieur Guy VOCANSON, le Président.

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. BEAL, M. BONNEFOY A., M. BOURGIE, M. HAURY, Mme PARRAT, M. VIAL, M. VOCANSON,
Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :	M. MARCON, M. MASSARD, M. GRANGE,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BONNEFOY M., M. BRUYERE, M. DESOUCHE, M. ROMEYER, M. MOULIN,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. FRANÇON, M. FOURNEL, M. GIRODET, Mme MONTCOUDIOL, Mme SOUBEYRAN, Mme POURTIER,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, M. FAVARON, M. PEYRARD,
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. BARD, M. GOUDARD, M. ROSIAK, M. LEGAT,
Commune de PONT SALOMON :	Mme FRATTI, Mme JACQUIOT, M. REYMOND,

Excusés représentés :

Mme TEYSSIER	Commune d'Aurec sur Loire
M. GARDETTE	Commune de Pont Salomon
M. TOURNON	Commune de St Just Malmont
M. SERRANO	Commune de St Ferréol d'Auroure
M.LARGERON	Commune de St Didier en Velay
M. ROYON	Commune de St Victor Malescours

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur Guy VOCANSON : Président :

01 – Conseil Communautaire : Désignation du secrétaire de séance : Romain FOURNEL

➤ UNANIMITE

02 – Vie Quotidienne – Moyens : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 15/05/2012 :

➤ UNANIMITE

03 – Vie Quotidienne – Moyens : Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.**

04 – Vie Quotidienne – Moyens : Administration Générale : Modification des compétences de la Communauté de Communes :

➤ UNANIMITE

05 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Moyens de Paiement :

➤ UNANIMITE

06 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Dématérialisation des marchés publics : Groupement de commandes avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute Loire :

➤ UNANIMITE

07 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Ventes d'un véhicule d'occasion :

➤ UNANIMITE

08 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Congrès Départemental des Sapeurs Pompiers : Subvention exceptionnelle :

➤ UNANIMITE

09 – Vie Quotidienne – Moyens : Environnement : Programme voirie 2012 : Approbation du programme – lancement de la consultation – autorisation donnée au Président de signer les marchés :

➤ UNANIMITE

10 – Vie Quotidienne - Moyens : Environnement : SPANC : Rapport 2011 :

➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.**

11 – Vie Quotidienne – Moyens : Urbanisme : Instruction des documents d'urbanisme : Convention avec les communes :

➤ UNANIMITE

12 – Famille – Jeunesse : Périscolaire : Tarification :

➤ UNANIMITE

13 – Famille – Jeunesse : Accueils de Loisirs : Règlement intérieur :

➤ UNANIMITE

14 – Famille - Jeunesse : Espaces Jeunes Communautaires : Actions d'autofinancement :

➤ UNANIMITE

15 – Famille - Jeunesse : Coupons Loisirs : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales :

➤ UNANIMITE

16 – Culture : Bibliothèque pour Tous : Subvention :

➤ **UNANIMITE**

17 – Culture : Exposition de Monsieur Olivier OTT :

➤ **Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.**

18 – Développement : Pépinière d'entreprises tertiaire de Saint Just Malmont : Autorisation donnée au Président de poursuivre la procédure :

➤ **UNANIMITE**

19 – Développement : Centre aquatique des Marches du Velay : Convention :

➤ **MAJORITE (1 abstention : Mme FRATTI – 1 contre : M. BOURGIE)**

20 – Développement : Tourisme : Tarification d'un topo-guide :

➤ **UNANIMITE**

21 – Vie Quotidienne – Moyens : Finances : Budget Général : Décision modificative n° 2 :

➤ **UNANIMITE**

Le texte intégral des délibérations peut être consulté au siège de la Communauté de Communes Loire et Semène.

Vu pour être affiché le 03 juillet 2012 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Guy VOCANSON

